

FAITS DIVERS

MORT ACCIDENTELLE.—Théodore Renaud a été tué par la chute d'un arbre, à Charlesbourg. Le coroner Belleau a tenu une enquête confirmant les faits.

Les mines d'or de la Colombie anglaise ont produit, l'année dernière, \$1,700,000, et les exportations de charbon ont été de 154,052 tonnes.

Une dame Reynolds, qui vient de mourir, à Kingston, Wisconsin, à l'âge de 89 ans, laisse un époux âgé de 92 ans. Ils ont été mariés 72 ans.

Environ \$800,000,000 sont dépensés aux Etats-Unis en consommation de liqueurs fortes et de tabac, dont le plus grand usage est fait par les classes ouvrière et agricole.

Margraves, de London, Ontario, condamné à trois ans de pénitencier pour ses cruautés envers ses apprentis, a offert \$400 pour un substitut, et on dit qu'il pourrait en trouver un si la loi le lui permettait.

L'*Inter-Ocean*, de Chicago, prétend que cette ville est menacée de la banqueroute, mais que sa dette pourrait être promptement payée en imposant une taxe d'une cent sur chaque verre de boisson vendu dans les bar-rooms de la cité.

Le nommé Charest, accusé d'avoir causé la mort à son père, de propos délibéré, par une suite de tortures et de mauvais traitements qui ont duré des semaines et des mois, vient d'être condamné par le tribunal des Trois-Rivières à cinq années au pénitencier.

On manque d'Outaouais qu'un chasseur, du nom de Jacob Farquharson, a tué une panthère d'Amérique (un puma), près de la rivière Madowaska. L'animal a fait une résistance désespérée, et ce n'est qu'après avoir reçu deux balles et nombre de coups de couteau qu'il a succombé. Cet animal a neuf pieds de longueur du nez à l'extrémité de la queue.

On calcule que des \$1,300,000,000 que la Turquie doit : \$450,000,000 sont dus à des créanciers anglais, \$200,000,000 à des créanciers français, \$125,000,000 à des Grecs et des Ottomans, \$100,000,000 à des Allemands et des Autrichiens, \$75,000,000 à des Italiens, et \$50,000,000 à des Belges et des Hollandais. La Russie a été beaucoup plus prudente que les autres nations ; elle n'a rien placé dans les fonds turcs.

D'après le *Chronicle*, de Québec, la Commission du havre a reçu onze offres pour la construction du bassin de radoub, et les soumissionnaires seraient : MM. Simon Peters ; Moore et Wright ; Campbell et Lord, de Sainte-Catherine ; Smith et Riplev, New-Jersey ; Beaucage et Chateauvert ; E. P. Macdonald et Isbester ; Fréchette, Shanly et Charlebois ; Sullivan et O'Brien ; Lachine ; R. McGreevy ; A. et J. Macdonald ; M. Worthington.

Les établissements des Mennonites, au Manitoba, comprennent 25 petits villages, renfermant 476 familles avec une nombre total de 2,567 personnes. Ils ont récolté, l'an dernier, sur une étendue de 8,306 acres, 35,058 boisseaux de blé, 8,969 boisseaux d'orge, 2,782 boisseaux d'avoine, et 9,649 de patates. Comme on le voit, les terres de Manitoba sont très-productives.

RÉDUCTION DE SALAIRES.—D'après un rapport soumis par le comité chargé d'étudier la question des retranchements à faire dans les départements civiques de la cité de Québec, il est recommandé une réduction de 25 par cent sur tous les salaires au-dessus de \$1,000, excepté celui du Recorder ; de 20 par cent sur tous les salaires de \$700 à \$1,000, et de 15 par cent sur tous les salaires de \$400 à \$700 ; cette réduction devant dater du 1^{er} mai prochain.

La compagnie du Canada et de Terreneuve pour l'exploitation de la pêche du loup-marin, a reçu des nouvelles de Saint-Jean, N.-B., lui annonçant que le *Falou* est arrivé avec 22,000 loups-marins. Le *Iceland*, le *Bear*, le *Eagle* et l'*Artic* en avaient 15,000 chacun ; et le *Hector*, le *Wolf* et le *Greenland* en avaient 10,000 à chacun.

Le *Iceland* et le *Greenland* sont la propriété de la compagnie du Canada et de Terreneuve, pour l'exploitation de la pêche du loup-marin.

MAUVAIS JEU.—Un petit garçon, en jouant avec ses camarades, fut trouvé coupable de meurtre, dans un procès qui lui fut fait en s'amusant, dans Madison, Indiana. Ils lui mirent une corde au cou, et la passant sur une porte, ils tirèrent dessus jusqu'à ce qu'il fut pendu. Une femme arriva à temps pour terminer ce jeu dangereux, mais l'enfant était tellement étouffé qu'il en mourut au bout de six heures.

ÉCHAPPÉ BEL.—Le Révd Messire Prescilius, vicaire de Frédéricton, a failli périr la semaine dernière en se rendant aux malades par une tempête épouvantable. On suivait la rivière lorsque tout à coup la glace céda, et cheval, voiture et les deux passagers furent précipités à l'eau. Quand son conducteur le retira de l'eau, Messire Prescilius était presque noyé. Mouillé jusqu'aux os, Messire Prescilius alla se coucher pour mourir sur une petite île, et n'eût été l'arrivée des gens de la grand'terre, il aurait infâmement péri.

COUR DU BANC DE LA REINE.—Michel Ouellette, accusé de viol sur une petite fille de dix ans, a comparu le 4 courant, devant la Cour du Banc de la Reine, et s'est avoué coupable.

Le représentant de la Couronne demanda que la sentence fut immédiatement prononcée.

L'hon. juge Monk dit que la preuve du crime était écrasante, et que le prisonnier s'était sauvé de la peine de mort en plaidant coupable. Il le condonna au pénitencier pour la vie. En entendant cette terrible sentence, l'accusé parut très-émot et versa quelques larmes.

Il n'est âgé que de 30 ans.

—A la session de mars de la cour d'assises pour le district de Bedford, Mary A. Adams, jeune fille, a été trouvée coupable d'avoir caché la naissance de son enfant. Le jury l'avait recommandée à la clémence du tribunal, elle a été condamnée à un mois de prison. Emily D. Allen, accusée d'avoir tiré un pistolet sur son séducteur, Hiram Washer, avec intention de meurtre, a été acquittée par le jury, pour le motif qu'elle était folle lors de la commission de cette offense. Henri Lafleur, pour vol de cheval, a été condamné à trois ans de pénitencier.

—PRISE D'UN VOLEUR.—Dans la nuit du 26 au 27 mars, un bœuf disparaissait de l'étable de M. Nazaire Chabot, à Beaumont, sur la rive sud.

L'affaire fut aussitôt communiquée aux détectives Jeannotte et Delisle qui, munis d'un mandat de recherche, se mirent à l'œuvre. Dans la journée qui suivit le vol, ils retrouvèrent la peau de l'animal dans un endroit, et la viande dans un autre.

Enfin, l'autre soir, à six heures, ils étaient assez heureux pour mettre la main sur le coupable probable. Il se nomme Ferdinand Lévéque. L'arrestation a eu lieu à Saint-Michel, conté de Bellechasse, et les détectives étaient assistés du constable Chrétien, de Lévis.

—Dans le cours de la nuit de mercredi de la semaine dernière, quelques malfaiteurs parvinrent à s'introduire dans le magasin de M. Thos. Dionne, épicer et boucher, au coin des rues Sydenham et Lafontaine, et ayant ouvert le coffre-fort, s'approprièrent la somme de \$400 en argent qui s'y trouvait. La cause ayant été confiée au détective Lafon, il examina attentivement le coffre-fort le matin suivant, et put se convaincre que la porte n'avait pas été endommagée, car on l'avait ouverte avec une clef. Seulement le tiroir placé dans le coffre-fort avait été mis en pièces.

—Le détective Riché a arrêté, jeudi soir, deux sœurs nommées Emélie et Philomène Mercier, sous l'accusation d'avoir volé \$109 à un nommé Amable Allard. Cet individu déclare que mardi soir il se rendit à la maison occupée par ces deux femmes, sur la rue Saint-Joseph, dans la municipalité de Sainte-Cunégonde. Il n'était pas alors très-sobre, et elles en profitèrent pour lui arracher la somme plus haut mentionnée. Emélie Mercier assura d'abord n'avoir eu aucune connaissance de l'argent volé, mais elle admis ensuite qu'elle avait emprunté \$50 d'Allard, et en effet, on trouva un *greenback* de cette dénomination en sa possession.

UN BOURREAU PENDU.—Un trait d'audace inouï qui dénote toute l'énergie de la race nègre, vient de se produire à Midiana (Amérique.)

Le tribunal de Midiana avait condamné à être pendus, quatre nègres du district, pour crimes et incendies.

Le bourreau venait de pendre trois des condamnés et s'apprétait à passer le noyau coulant au cou du quatrième, William Bobb, quand ce dernier, doué d'une force musculaire peu commune, se débarrassa de ses liens, saisit le bourreau à bras-le-corps, lui mit la tête dans le noyau et lança son corps dans le vide.

Un cri d'horreur s'échappa de toutes les poitrines, et pendant qu'on se hâta de porter secours au bourreau, Bobb essaya de s'enfuir. Il fut repris aussitôt et parvint avec peine à se soustraire à la fureur des assistants. Peu après, il reprenait la place du bourreau, qui, à demi asphyxié, dut laisser à ses aides le soin de finir l'opération.

ACCIDENT.—En traversant de Québec à l'île d'Orléans, deux de nos concitoyens ont failli perdre la vie. Rendus à un demi-mille du rivage, la glace se brisa tout à coup, le cheval et la voiture furent précipités dans le fleuve. Ces messieurs conservèrent leur sang-froid, et au risque de leur vie, réussirent à maintenir pendant vingt minutes leur cheval à flot. M. Charles Dunn, les ayant aperçus dans cette position critique, vola à leur secours. Assisté de MM. E. Plante, Jean Maranda, L. Ferland, Eugène Blais et Prudent Blais, ils réussirent avec la plus grande difficulté à sauver le cheval, vu la rapidité du courant en cet endroit et le peu d'épaisseur de la glace, qui se brisait à tout instant sous leurs pieds.

Ces paroissiens de Sainte-Petronille ont fait un acte de philanthropie qui les honore.

Quelques minutes plus tard, un immense morceau du pont se détachait emporté par la marée.

—On nous écrit d'Yamaska :

“ Il s'est fait moins de sucre que d'ordinaire cette année. Les cultivateurs du Sud se plaignent que l'eau d'érable n'est pas aussi bien conditionnée que d'ordinaire, et que le sucre en général est d'une qualité inférieure. Cependant, ce qui en a été apporté sur les marchés nous a paru excellent. Il se vend 8 à 10 cents, et se soutiendra à ce haut prix jusqu'à ce

que les gens du métier le puissent porter aux villes. Le sucre a fini et les labours commencent un mois plus à bonne heure que l'an dernier, au moins. Le sucre se vendra toujours avantageusement jusqu'à ce que le sucre de betteraves vienne faire compétition. Sur les rives du fleuve, il s'est fait, cette année, du sucre de plaines en plus grande quantité que d'ordinaire.”

—Samedi, le 31 mars dernier, un désastreux incendie consumait la grange de M. Jude Poirier, de la Grande-Digue, et tout son contenu. C'était l'avant-midi, et M. Poirier, son épouse et les adultes de la maison étaient allés à la grand'messe qui se chantait ce jour-là l'occasion des Quarante-Heures ; il ne restait que de jeunes enfants. A l'aide d'une forte brise, les flammes dévorèrent en quelques instants la bâtisse qui contenait deux chevaux, huit bêtes à cornes, quelques moutons, des cochons, des volailles, du foin, de la paille, les voitures, harnais, instruments aratoires et le grain de semence de M. Poirier. Tout a été consumé. La perte de ce jeune cultivateur est considérable, comme on le voit. Dimanche, monsieur le curé de la Grande-Digue a fait un appel à la générosité de ses paroissiens, et les a priés de venir en aide à ce co-paroissien si cruellement éprouvé. Dès mardi, on s'est mis à l'œuvre, et, dans quelques jours, on espère pouvoir remplacer la grange détruite par une bâtie neuve. Tandis que l'on travaille ainsi, des collections se font en divers endroits, et l'on nous apprend que tous ceux à qui l'on s'adresse s'empressent de donner des marques tangibles de sympathie à M. Poirier.

L'origine du feu est inconnue. On soupçonne que les flammes ont été allumées par les cendres d'une pipe que quelque passant aurait secouée vis-à-vis la grange.

VOL CONSIDÉRABLE.—Lundi dernier, deux individus assez bien mis et paraissant être des Américains, sont entrés dans la banque d'Hochedaga. L'un d'eux s'adressa au commis-reveur et dit qu'il désirait se procurer une lettre de change sur Londres pour £50 sterling, tandis que l'autre occupait l'attention du commis payeur. Le premier étranger posa certaines questions au receveur et celui-ci fut obligé de laisser son bureau pour aller demander des informations au caissier. Pendant son absence, le client réussit à obtenir une liasse de *greenbacks* valant \$1,000. Toutes les précautions ayant été prises par la banque pour empêcher des vols de la nature de celui qui a été commis il y a quelques années à la banque Ville-Marie, le guichet étant construit de manière à ne pas permettre à un coquin d'atteindre avec la main l'argent déposé sur le comptoir, l'on est porté à croire que l'industriel se serait servi d'une canne avec tenailles à ressort pour enlever la liasse de billets. Les commis de banque ne s'aperçurent du vol que quelques minutes après le départ des coquins. Aucune arrestation n'a été faite.

—L'excellente idée que la bonne société de Montréal a toujours paru entretenir de l'établissement de MM. Senécal & Hurteau, rue Sainte-Catherine, nous engage à faire partie à nos lecteurs et aimables lectrices des changements importants qui ont eu lieu dans cette maison. Depuis quelque temps, une dissolution de société a laissé M. Alcime Hurteau seul propriétaire du magasin, et, dans le but de le rendre plus complet, plus fashionnable et plus attrayant, ce monsieur a décidé de le transporter au No. 209, rue Notre-Dame, à l'encoignure de la rue Saint-Gabriel, en face du bureau de la *Minerve*. Ce centre plus fréquenté lui impose l'obligation de renouveler une partie de son stock et d'en compléter toutes les parties, surtout celle de la mode et des articles de fantaisie. Des circonstances favorables l'ayant mis en possession d'un choix de marchandises les plus attrayantes et variées, répondant à tous les détails de la toilette d'une dame, nous engageons surtout nos lectrices à aller visiter le nouvel établissement de M. Alcime Hurteau, à partir du 23 mars, et nous sommes convaincus qu'elles seront satisfaites.

—Mercredi soir, vers 7 heures, le détective Lafon a arrêté à Hochedaga un jeune homme nommé Zénophite Galipeau, âgé de 17 ans, qui a déjà passé deux ans à l'école de Réforme pour avoir commis un faux au préjudice de M. Jacob, ci-devant marchand de la rue Saint-Paul. Depuis longtemps des rapports venaient à la station centrale de police de plusieurs marchands des rues Notre-Dame, Sainte-Marie et Saint-Laurent, disant qu'un jeune homme de mine ecclésiastique et de bonne éducation s'était rendu à leurs magasins et, sous de faux prétextes, se servait des noms des prêtres et d'autres personnes, comme de ceux de M. Raza, architecte. Chez M. Fabre, il avait obtenu un a cordéon valant \$15. Dans une librairie de la rue Sainte-Marie, il escroqua un volume des œuvres de Ponson du Terrail, se disant envoyé par la maison Rolland.

Le prévenu a comparu devant le magistrat de police, puis a été renvoyé en prison pour plus ample examen.

PRESQU'UN MEURTRE.—Dimanche après-midi, vers quatre heures, la paix publique fut troublée par des vociférations et des blasphèmes dans une maison située en arrière du No. 585, rue Saint-Laurent, en face de la rue Guilbault. Exilda Villemaire, une femme qui paraît une dizaine de fois par année devant le recorder, se querellait avec son mari, Joseph Ouellet. Elle voulait l'obliger à aller chercher de la bière. Le mari trouvant qu'elle en avait bu suffisamment, refusa d'obéir

tempérer à ses désirs. Il persista dans son refus, et la femme se porta à des voies de fait. Elle s'empara d'un vase de nuit et le lui lança sur la tête, lui causant des blessures sérieuses. Les voisins coururent avertir la police du poste de la rue Ontario. Lorsque le sergent Lapointe entra dans la maison de Ouellet, celui-ci était étendu sur le plancher et baignait dans son sang, qui coulait de trois blessures profondes dans le cuir chevelu. Le blessé fut transporté de suite à l'hôpital-général.

Lundi matin, Exilda Villemaire a subi son procès devant le Recorder, et a été condamnée à trois mois d'emprisonnement. Lorsqu'elle reçut sa sentence, elle accabla le Recorder de toutes les épithètes les plus viles du vocabulaire des poissards. Le magistrat, offensé, lui infligea ensuite trois mois de prison additionnels pour mépris de cour.

On lit dans le *Métis* du Manitoba, en date du 28 mars :

—L'eau baisse très-rapidement.

—Il y a déjà du blé de semé en quelques endroits.

—Le lieut.-colonel Smith est parti samedi pour Ontario et Québec.

—Le temps est toujours beau, mais un peu plus froid depuis deux ou trois jours.

—M. Whitehead doit arriver prochainement avec une nouvelle locomotive.

—Le bail de la traverse de la rivière Assiniboine a été donné à Henri Marcellais, métis français.

—On annonce pour demain l'arrivée d'un bateau de Fisher's Landing qui repartira samedi.

—Le *Manitoba*, premier steamboat de la saison, est arrivé de Fisher's Landing, vendredi, le 22 courant. Il est reparti samedi.

—Le petit steamboat *Lady Ellen* doit voyager entre Selkirk, Winnipeg et Emerson, durant la saison prochaine.

—L'agent d'immigration de la Puissance stationnée à Duluth, cette année, est M. W. C. B. Graham, ci-devant de Winnipeg.

—Une paire de bœufs appartenant à M. Wallace, du Portage, a été vendue \$217, à un boucher de Winnipeg. On croit qu'ils pèseront 4,000 livres.

—M. Whitehead doit faire ériger prochainement à Saint-Boniface une boutique pour la construction des chars de chemin de fer.

—La version anglaise des statuts de cette année (41 Victoria) vient d'être distribuée ; ils se composent de 38 chapitres, et de 145 pages. La version française sera prête dans deux ou trois semaines.

—La traverse de la rivière Rouge, entre Saint-Boniface et Winnipeg, a été confiée temporairement à M. Charrier, qui doit la tenir jusqu'à ce que M. Robert Tait soit prêt à faire le service avec son bateau à vapeur. Le bac a commencé à traverser mardi.

—Une dépêche de Battleford annonce que le fameux chef sioux, Bœuf-Assis, vient de former une alliance offensive avec plusieurs tribus sauvages du territoire canadien, entre autres les Cris, les Pieds-Noirs, les Nez-Percés, et autres. Les sauvages disent que le gouvernement ne réussira pas à gouverner les tribus indiennes tant qu'on les emprisonnera pour infractions à la loi de chasse du bison.

—Le Dr Rowan, de Québec, est en ce moment en visite chez l'hon. M. James McKay, son beau-frère. Il repart samedi de cette semaine. On sait que le Dr Rowan a fait en 1853 ou 1854, avec Sir W. Simpson, de la Cie de la Baie-d'Hudson, un voyage sur cette partie du continent qui a eu quelque célébrité. La peinture qu'il fait de son dernier voyage de Fisher's Landing à Winnipeg est terrible ; jamais le docteur n'a de sa vie enduré pareille misère.

—La malle de la Saskatchewan est arrivée hier sur les quatre heures de l'après-midi. C'est la cinquième fois que le courrier franchit l'énorme distance qu'il a à parcourir entre Battleford et Winnipeg, en 17 jours, arrivant presque exactement à la même heure chaque fois.

On sait que le trajet se fait tantôt à cheval, tantôt en voiture, tantôt avec des chiens. Le contrat qui a été donné en 1876 à l'hon. M. James McKay, pour 10 ans, stipule un départ du courrier pour l'ouest toutes les trois semaines.

—M. R. Tait, le nouveau traversier entre Saint-Boniface et Winnipeg, est de retour de Saint-Paul, E.-U., depuis hier à midi. Il fait construire un bateau traversier à la Grande-Fourche, qui sera prêt à être livré le 15 mai prochain. La force nominale de la chaudière sera de 25 à 30 chevaux ; le bateau sera plat, de 30 pieds de large, de 4 pieds de cale, de 1 pied de tirant d'eau ; les cabines pour les piétons, l'engin et les roues seront sur les côtés. Il coûtera \$5,000.

—Le patriotisme consiste à aider son pays de sa personne et de ses biens au-delà de ce que les lois prescrivent ; comme la bienfaisance consiste à dépasser ses devoirs envers les autres hommes. —DE LÉVIS.